

LEDUC S.E.N.C.

GREFFE

05 JAN. 2004

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTREAL

Montréal, le 5 janvier 2004

PAR TÉLÉCOPIEUR

(514) 873-2070

Me Anne Mailfait, secrétaire adjoint
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2^{ème} étage
Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

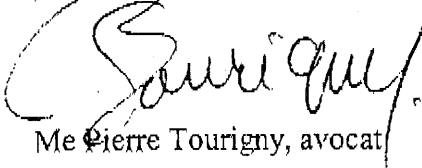
OBJET: R-3518-2003

Chère Consoeur,

Veillez trouver ci-après les documents qui complètent le dossier de la demande de frais du RNCREQ dans la cause en rubrique, soit l'affidavit de Monsieur Jean Lacroix et notre facture.

Les originaux suivront par la poste, comme d'habitude.

Veillez agréer, chère Consoeur, l'expression de mes sentiments distingués.

LAFORTUNE LEDUC s.e.n.c.

Me Pierre Tourigny, avocat

PT/cd

c.c. : Me Jacinte Lafontaine, Contentieux – Hydro-Québec

Pièces jointes

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Dossier no. : R3518-03

Nom de l'intervenant : RNCREQ

AFFIDAVIT


Je, soussigné, JEAN LACROIX, domicilié et résidant au 1066 avenue Cournoyer, Boisbriand, province de Québec, déclare solennellement ce qui suit:


1. Je suis le représentant dûment autorisé de l'intervenant;
2. J'ai une connaissance personnelle du dossier pour lequel une demande de paiement de frais a été déposée en date du 29 décembre 2003 relativement au dossier portant le numéro R3518-03;
3. Tous les débours, frais et honoraires réclamés le sont en conformité avec la décision D-2003-183 du 2 octobre 2003 ainsi qu'avec les normes et barèmes contenus au *Guide de paiement des frais des intervenants* adopté aux termes de cette décision, et sont exacts;
4. Le registre horaire ainsi que toutes les pièces justificatives relatives aux dépenses pourront être produits sur demande.

ET J'AI SIGNÉ

JEAN LACROIX

Déclaré solennellement devant moi
à Montréal
ce 5ième jour de janvier 2004

 104-813
 Louise Y. Desjardins
 Commissaire à l'assésentation



RNCREQ

Date: 30 11 03

Aux soins de: Jean A. Lacroix
1255 University # 514
Montréal (Québec)# DE TPS 141198903RT
DE TVQ 1018763598-TQ0001

H3B 3V8

Page 1

No. Facture 12017
No. de dossier 58680- 9
HQ 3518-2003

Services taxables:

03 10 03	PT Conversation téléphonique avec Jean Lacroix	0.20
03 10 03	PT Diverses correspondances re: Calendrier; rencontre avec Jean Lacroix	1.60
21 10 03	PT Conversation téléphonique avec Jean Lacroix; revue de la requête et preuve	2.20
23 10 03	PT Rencontre avec Jean Lacroix; revue de la preuve et revue de décisions antérieures	3.80
24 10 03	PT Rédaction et expédition au client de la demande d'intervention	1.80
27 10 03	PT Discussions avec Jean Lacroix; corrections et ajouts à la demande d'intervention	2.40
07 11 03	PT Finaliser les demandes de renseignements	0.60
26 11 03	PT Rencontre avec Jean Lacroix re: plaidoirie	1.60
28 11 03	PT Rencontre avec Jean Lacroix et audition à la Régie	8.00
TOTAL DES HONORAIRES		4,884.00

Débours taxables

31/10/03	Total des télécopies	1.65
TOTAL DES DEBOURS		1.65

FEDERAL 342.00
PROVINCIAL 392.075,619.72

TOTAL DES HONORAIRES ET DEBOURS AVEC TAXES

CE COMPTE EST PAYABLE SUR RECEPTION. TOUT COMPTE IMPAYE PORTE INTERET AU TAUX DE 18% L'AN.
LES DEBOURSES ENCOURUS ET NON INCLUS DANS CETTE FACTURE SERONT FACTURES ULTERIEUREMENT.

Télocopie

LAFORTUNE LEDUC, s.e.n.c.

329, rue de la Commune ouest, #200
Montréal (Québec) H2Y 2E1
Téléphone/Phone : (514) 287-7171
Télocopie/Fax : (514) 287-7588

Courrier électronique / e-mail: ptourigny@lafortuneleduc.com

GREFFE**05 JAN. 2004****RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTREAL**

À / To : Me Anne Mailfait
De / From : Me Pierre Tourigny
Date : Le 5 janvier 2004
Télocopieur / Fax : (514) 873-2070
Pages : 4 pages (incluant la page couverture / including this page)
Sujet/Subject: Dossier R-3518-2003

Si le présent document est illisible ou incomplet, veuillez communiquer avec :
If any pages are missing, incomplete or illegible, please contact:

Céline Desbiens (514) 287-2721

MESSAGE

Bonjour,
Pour votre information.
Les document originaux suivront par la poste.

Salutations,

Pierre Tourigny, avocat

AVERTISSEMENT - WARNING

L'INFORMATION APPARAISSANT DANS CE MESSAGE TÉLÉCOPIÉ EST DE NATURE LÉGALE, PRIVILÉGIÉE ET CONFIDENTIELLE DESTINÉE À L'USAGE EXCLUSIF DE LA PERSONNE IDENTIFIÉE CI-DESSUS. SI CE MESSAGE VOUS EST PARVENU PAR ERREUR ET QUE VOUS N'ÊTES PAS LE DESTINATAIRE VISÉ, VOUS ÊTES PAR LES PRÉSENTES AVISÉ QUE TOUT USAGE, COPIE OU DISTRIBUTION DE CE MESSAGE EST STRICTEMENT INTERDIT. VOUS ÊTES DONC PRIÉ DE NOUS INFORMER IMMÉDIATEMENT DE CETTE ERREUR EN COMPOSANT LE NUMÉRO INDIQUÉ PRÉCÉDEMMENT ET DE NOUS RETOURNER L'ORIGINAL DE CE MESSAGE À L'ADRESSE INDIQUÉE CI-DESSUS. MERCI.

THE INFORMATION IN THIS DOCUMENT IS OF A LEGAL, PRIVILEGED AND CONFIDENTIAL NATURE AND IS INTENDED ONLY FOR THE USE OF THE INDIVIDUAL OR ENTITY MENTIONED ABOVE. IN THE EVENT OF A TRANSMISSION ERROR, YOU ARE HEREBY ADVISED THAT ANY USE, COPYING OR REPRODUCTION OF THIS DOCUMENT IS STRICTLY FORBIDDEN. PLEASE ADVISE US OF THIS ERROR BY CALLING THE NUMBER MENTIONED ABOVE AND RETURN THE DOCUMENT TO US AT THE ADDRESS HEREIN ABOVE. THANK YOU.